

Santé—Loi

● (1530)

Cela ne fait pas de bien à l'Association médicale canadienne ni aux autres pourvoyeurs de soins de santé qui, par un mécanisme de négociation, cessent d'offrir leurs services aux malades. Je dois admettre que je n'ai pas beaucoup de preuves que ce genre d'agissement ait été profitable pour la profession. Peut-être que cela tient au lien qui m'unit à une profession que je pratiquais à un certain moment. Je n'ai jamais pensé que l'action syndicale constituait une meilleure solution que le dialogue, peu importe le temps qu'il faut ou le sentiment de frustration qu'engendre l'expérience, car les hommes et les femmes adultes finissent par s'entendre.

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député continue?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Le député peut continuer à parler.

M. Epp: Monsieur le Président, je remercie les députés pour leur amabilité. Cela dit, j'exhorte les députés à réexaminer cette motion. Nous avons fait des progrès et nous avons presque trouvé une solution aux problèmes soulevés par mon collègue et par d'autres personnes. Nous pourrions à mon avis renforcer la solution que le comité a trouvée après des heures de dur labeur. Monsieur le Président, je demande aux députés d'adopter la motion pour éviter une action syndicale d'ici quelques mois, car ce serait mauvais pour les Canadiens qui ont besoin des services médicaux.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Même si j'appuie la proposition d'amendement du député d'Oxford (M. Halliday), monsieur le Président, je n'ai jamais souscrit à l'argument du député de Provencher (M. Epp), selon lequel il existerait un lien inextricable entre le professionnalisme et la surfacturation. J'ai toujours eu du mal à comprendre comment le professionnalisme d'une profession, en l'occurrence la médecine, pourrait être à ce point lié à leur aptitude à exiger des honoraires supplémentaires, alors que le professionnalisme des membres d'autres professions n'est pas du tout lié à leur aptitude à demander à leurs clients plus que leurs honoraires ordinaires.

Cela dit, je tiens à ajouter qu'au nom de mon parti, j'ai toujours été d'accord avec la recommandation du juge Hall, selon laquelle l'interdiction de la surfacturation à l'intérieur d'une province va de pair avec l'arbitrage obligatoire. Depuis quatre ans, j'ai pris la parole à maintes reprises pour demander à madame le ministre de faire cesser la surfacturation qui sape notre régime d'assurance-maladie. A maintes reprises également, je lui ai bien fait comprendre que nous sommes pour l'arbitrage obligatoire. Je n'ai donc aucun mal à appuyer la proposition d'amendement qu'appuie également, je le sais, l'Association médicale canadienne, organisation avec laquelle je suis d'habitude en désaccord. Si j'agis ainsi, ce n'est pas parce que je la porte dans mon cœur, compte tenu de son attitude très récente, mais parce qu'ayant de la suite dans les

idées, je dois maintenir comme je l'ai fait depuis le début de ce débat que la surfacturation sape notre régime d'assurance-maladie.

Sous ce rapport, nous différons des deux autres partis. Nous différons, d'une part, des conservateurs qui n'ont jamais dénoncé la surfacturation. J'invite les gens à se reporter au compte rendu de nos délibérations. Je les invite à passer le hansom au peigne fin pour découvrir si quelque député progressiste conservateur a jamais pris la parole à la Chambre pour s'élever contre la surfacturation avant que le gouvernement ne dépose son projet de loi sur la santé et que la Chambre ne prenne la décision politique de l'appuyer, comme de juste. Nous réclamions l'abolition de la surfacturation et l'imposition de l'arbitrage obligatoire, alors que d'autres ne se souciaient pas du tout de la surfacturation.

J'en profite pour répondre aux objections du député de Provencher au sujet du professionnalisme. Au cours des derniers jours, alors que la National Citizens' Coalition a obtenu la liste des membres de l'Association médicale canadienne comme les journaux l'ont signalé, avec une pleine page de publicité...

M. Epp: C'était l'Association médicale de l'Ontario et non pas l'Association médicale canadienne.

M. Blaikie: Veuillez m'excuser. La National Citizens' Coalition a donc obtenu la liste des membres de l'Association médicale de l'Ontario et a réservé toute une page de journal pour s'attaquer à la loi canadienne sur la santé. En outre, selon les annonces publicitaires que nous avons pu voir dans la région d'Ottawa récemment, la loi canadienne sur la santé fera du régime de soins médicaux un moribond. Je n'ai pas l'habitude de critiquer les médecins. Je n'attends pas des miracles d'eux, mais je les ai toujours respectés comme professionnels dans tous les débats que nous avons eus d'un bout à l'autre du pays, que ce soit à Victoria à titre de membre du groupe de travail parlementaire spécial sur les ententes fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces ou lors des audiences du comité sur la loi canadienne sur la santé.

Selon moi, monsieur le Président, certains des événements récents ont jeté le doute sur l'honnêteté professionnelle des médecins. Je suis extrêmement déçu et j'ose croire que des milliers de médecins sont dans le même cas, du moins je l'espère. En fait, j'en suis persuadé et il ne me reste qu'à souhaiter qu'ils feront savoir à leurs dirigeants qu'ils en ont assez d'être mis dans une situation embarrassante comme ils l'ont été, surtout au cours des dernières semaines, par certaines annonces publicitaires que nous avons vues dans la région d'Ottawa. Il est vraiment regrettable que la National Citizens' Coalition ait épousé la cause des médecins; c'est même terrible, monsieur le Président. J'ose espérer que tous les médecins sensés auront la possibilité de se faire entendre. Il se peut qu'ils soient en désaccord avec ce projet de loi, et je n'y vois aucune objection, car on a droit à ses opinions politiques, mais encore faut-il garder le débat dans les limites du raisonnable.